



Medienmitteilung Communiqué de presse

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

Info/scc

Berne, le 5 juillet 2012

Le ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Lac de Bienne

Accident de bateau sur le Lac de Bienne – Clôture prochaine de l’instruction

L’instruction de l’accident de bateau survenu en juillet 2010 sur le Lac de Bienne sera bientôt close. Après réception de la dernière expertise, le ministère public Jura bernois-Seeland procédera à l’audition finale du prévenu fin juillet 2012. Ensuite, ce dernier obtiendra un délai en vue d’une éventuelle réquisition de preuves.

Le 11 juillet 2012, il y aura deux ans que s’est produit le tragique accident de bateau sur le Lac de Bienne qui avait coûté la vie à une jeune femme de 24 ans. A cette occasion, et en raison de l’intérêt médiatique suscité, les dernières étapes jusqu’à la clôture de cette procédure complexe seront expliquées.

Depuis le début de la procédure, plusieurs expertises, en partie extrêmement complexes, ont été déléguées à des services externes. La conclusion d’une de ces expertises a été retardée à plusieurs reprises, étant donné que des élucidations complémentaires ont dû être effectuées. Cette expertise est désormais achevée. Par conséquent, le ministère public Jura bernois-Seeland procédera à l’audition finale du prévenu (art. 317 CPP) fin juillet 2012. Dans le cadre de cette audition finale, le prévenu pourra prendre position sur les résultats de l’instruction et sur les faits qui lui sont reprochés.

Au terme de l’audition finale, il est prévu que le ministère public informe le prévenu de la clôture prochaine de l’instruction et lui fixe un délai pour présenter leurs réquisitions de preuves. Cette (dernière) étape obligatoire est fixée par la loi (art. 318 CPP) et inévitable en vue d’une mise en accusation. Il n’est pas encore possible de déterminer si, et dans quelle mesure, d’autres preuves seront demandées. Dès lors, la date de la mise en accusation n’est pas encore fixée. Celle-ci n’aura toutefois pas lieu avant fin septembre 2012 au plus tôt.

Note aux rédactions: Pour tout renseignement en langue française, Pascal Flotron, chargé d’information du ministère public, est joignable jusqu’à 11h00 au numéro 032 494 56 13.